

**Projet Alimentaire du Territoire
Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre**

Compte-rendu, réunion du 10 février 2021

Objet : Travailler sur une réponse collective à l’Appel à Manifestation d’Intérêt du Programme National pour l’Alimentation 2021

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Horaires : 10h-12h30 |
| Lieu : Sybarval, Domaine des colonies, 46 avenue des colonies, 33510 Andernos les Bains |
| Lien visio : https://framataalk.org/9ljls6rk5fjj74 |
| Animation : Damien Toublant |
| Secrétariat : Amandine Naudy |

Personnes présentes :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Collectif Aliment Terre | <ul style="list-style-type: none"> - Damien TOUBLANT : membre Fondateur du CAT (agronome CNRS Bordeaux) - Amandine NAUDY : membre du Conseil d’Administration du CAT. - Jean-Rolland BARTHELEMY : membre Fondateur du CAT (<i>en visio</i>) - Alain PELLON : membre du CAT et des Amis de la Terre Val de l’Eyre (<i>en visio</i>) |
| SYBARVAL | <ul style="list-style-type: none"> - Anthony DOUET : Directeur |
| DEPARTEMENT DE LA GIRONDE | <ul style="list-style-type: none"> - Anne HERMANN : cheffe de projet Gironde Aliment Terre (<i>en visio</i>) - Céline DRISSI : Cheffe de projet développement territoriale Bassin, Val de l’Eyre et Graves ; service des coopérations territoriales (suivi des PACT territoriaux et conseil de territoire) (<i>en visio</i>) - Marie MERIC : Chargée de mission Foncier (<i>en visio</i>) - Julie LAILLIAU : Doctorante en Sciences politiques en contrat CIFRE (<i>en visio</i>) |
| DRAAF Nouvelle Aquitaine Ministère de l’Agriculture Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt | <ul style="list-style-type: none"> - David BROUQUE : Chargé de mission au Service Régional de l’Alimentation (suivi des PAT en Nouvelle Aquitaine) (<i>en visio</i>) |
| Communauté de communes du Val de l’Eyre | <ul style="list-style-type: none"> - Evelyne DURIF : Directrice Générale des Services (<i>excusée</i>) |
| Pays BARVAL Bassin d’Arcachon –Val de l’Eyre | <ul style="list-style-type: none"> - Séverine FLEITH : Cheffe de projet (<i>excusée</i>) |
| Ville de LA TESTE-DE-BUCH | <ul style="list-style-type: none"> - Rebecca BIOSCA : responsable du service Environnement et Développement Durable (<i>excusée</i>) |
| Ville de GUJAN-MESTRAS | <ul style="list-style-type: none"> - Mathieu ENTRAYGUES Conseiller municipal commission environnement et développement durable (<i>excusé</i>) |
| Ville de SALLES | <ul style="list-style-type: none"> - Patrick ANTIGNY Adjoint délégué à l’urbanisme, à la sécurité, au patrimoine et aux quartiers - Hervé GEORGES : Conseiller municipal délégué aux milieux aquatiques, à l’agriculture, à l’alimentation et au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne |

| | |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | - Dominique BAUDE |
| Ville de BIGANOS | - Enrique ONATE : Conseiller municipal délégué à la mobilité et aux systèmes d'information. Référent développement Durable - Laure GUYARD : Responsable du service urbanisme (<i>en visio</i>) |
| Association Le Roseau | - Gwenaëlle GIRARD Chargée d'ingénierie Projet SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) Maraîchage |

ORDRE DU JOUR :

1. *Tour de table rapide*
2. [*Présentation*] Pourquoi nous sommes là : Lettre d'intention + qu'est ce qu'un PAT
3. [*Présentation et réactions brèves*] Rappel du constat partagé lors des plénières de juillet 2018 à octobre 2019
4. [*Discussion*] Besoins des communes et EPCI vis-à-vis d'actions engagées, amorcées ou prévues ? AMBITION ET CHIFFRAGE
5. [*Discussion*] Quelles priorités pour l'AMI du PNA 2021 ? Aborder notamment les points techniques des co-financements et ce qui ne peut entrer dans un tel dossier...
6. [*Discussion*] Le reste des actions et notre groupe -> plan d'action & copil qui peut se voir régulièrement pour capter d'autres financements et structurer/professionnaliser encore davantage notre PAT

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la présentation de l'historique des travaux menés par le Collectif Aliment-Terre pour initier, depuis juillet 2018, un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), la réunion a permis de présenter les initiatives de deux villes "pilotes" : Biganos et Salles.

- La commune de Biganos travaille sur un projet de "ceinture agricole" et à la mise en place d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique - Maraîchage grâce à un partenariat avec l'association boïenne Le Roseau (financement Sillon Solidaire + Convention Ville de Biganos-Le Roseau). Un travail de contact des propriétaires fonciers a été amorcé au sein de la Zone Agricole Vigneau-Pardies (ceinture maraîchère du prochain PLU)
- La commune de Salles travaille à la création de "quartiers agricoles" autour des différents hameaux qui composent la commune. Le travail de recherche foncière est appuyé par les compétences de l'agriculteur et conseiller municipal Hervé Georges, installé sur le lieu-dit Sillac à Salles (en cours de transmission).

Dans les deux cas, l'initiative de PAT est soutenue et le besoin d'ingénierie pour travailler la question foncière (dont la qualification agronomique des parcelles) est énoncé. Face à ce besoin, et pour répondre à la nécessité plus générale de médiation foncière sur l'ensemble du pays Barval (pour "faciliter la rencontre entre propriétaires fonciers - collectivités - porteurs de projets agricoles"), le Collectif Aliment-Terre a porté l'idée de créer un poste temps plein de médiateur.rice installation-transmission pour le PAT (proposition plébiscitée en séance plénière de juin 2019 mais non suivie des faits).

Cette proposition a été discutée et validée par les membres présents. Un groupe technique est formé pour rédiger la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Il est composé de M. ANTIGNY (adjoint au maire de Salles), M. GEORGES (élu de Salles), M. DOUET (directeur du Sybarval), M. TOUBLANT et M. PELLON (membres du Collectif Aliment-Terre) et Mme FLEITH (Cheffe de projet, Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre). La demande comprendra notamment le co-financement d'un poste temps plein de médiateur.rice installation-transmission pour le PAT.

Semaine du 15 février 2021,

- M. ANTIGNY, adjoint au maire de Salles proposera le portage par la communauté des communes (CdC) Val de l'Eyre en se rapprochant du maire et président de la CdC M. BUREAU et auprès de Mme DURIF, directrice générale des services de la CdC. L'idée est que la CdC porte le poste, au nom des 3 CdC (avec une clé de répartition pour les contributions de chacun (déjà existante et connue par le Sybarval)). M. ANTIGNY rajoute que, "si la CdC ne veut pas porter ou si c'est trop compliqué dans le temps imparti, la ville de Salles pourrait porter".
- Le Collectif Aliment-Terre s'engage à amorcer le dossier de réponse avec les éléments contextuels déjà existants.

Une réunion technique est prévue en petit groupe **le jeudi 18 février 2021, à 9h00 (mairie de Salles)**. Puis, une réunion sera organisée avec le Conseil Départemental de la Gironde et la DRAAF pour préciser/affiner le dossier et proposer d'autres recherches de co-financements.

COMPTE-RENDU

2. Pourquoi nous sommes là

Extrait du courrier envoyé aux intercommunalités le 7 janvier 2021 :

"Notre territoire, en pleine explosion démographique et déjà impacté par les changements climatiques, a une résilience alimentaire très faible. Nous avons besoin d'agir collectivement pour relocaliser des filières agricoles et alimentaires de proximité et de qualité. Depuis fin 2015, le Collectif Aliment-Terre mobilise les acteurs du pays Barval et le Département autour de ces enjeux. Notre démarche est soutenue et motivée par une demande sociétale forte et nos adhérents sont des citoyens d'horizons différents : parents d'élèves, agronomes, professionnels de santé, professeurs, agriculteurs, urbanistes, étudiants, etc.

L'outil "Projet Alimentaire de Territoire" (PAT) instruit en 2014 par le législateur grâce à la loi d'avenir agricole correspond à ce besoin de planification et d'action à l'échelle de notre grand territoire : le pays Barval. Depuis juillet 2018, l'association Collectif Aliment-Terre s'est donnée comme mission d'impulser la mise en place du « Projet Alimentaire du Territoire Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre », avec l'aide de nombreux acteurs territoriaux dont des représentants de vos trois intercommunalités.

Depuis deux ans, nous nous positionnons en tant qu'animateur bénévole mais la crise écologique et sanitaire nous pousse à être plus professionnel et opérationnel autour de ce projet commun à multiples enjeux et échelles d'intervention. Aussi, nous vous proposons de répondre collectivement à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation".

3. Rappel des travaux menés dans le cadre du PAT depuis juillet 2018

juillet 2018 - octobre 2019

Depuis juillet 2018, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) prend la forme d'une succession de réunions (nommées "plénières") rassemblant des acteurs du système agricole et alimentaire locale (cf. schéma en bas de cette page). Le Collectif Aliment-Terre organise (invitation de personnes ressources) et anime les plénières, écrit les comptes-rendus (disponible ici : <https://aliment-terre-barval.jimdofree.com/suivre-le-pat-1/suivre-les-%C3%A9tapes/>) et apporte les éléments de réflexion nécessaires aux discussions.

- 9 juillet 2018, Audenge (Domaine de Certe) : Acte de naissance du Projet Alimentaire Territorial
- 10 décembre 2018, Biganos : Lancement du PAT
- 5 février 2019, Belin-Beliet : Plénière sur le Foncier
- 28 mars 2019, La Teste de Buch : Plénière sur la Restauration Collective
- 6 juin 2019, Andernos : Plénière sur l'installation agricole
- 10 octobre 2019, Mios : Plénière sur la création du "point relais local"
- 26 Octobre 2020, Salles: Plénière sur la création d'un espace test

Octobre 2019 - octobre 2020

Depuis octobre 2019, aucune plénière n'est organisée. Depuis le début, le Collectif alerte les autres acteurs participants sur son besoin d'aide et de professionnalisation dans l'organisation et l'animation du PAT. Il alerte aussi sur la nécessité d'agir pour engager plus intensément la dynamique territoriale autour des enjeux agricoles et alimentaires.

Depuis le 1er mai 2020, devant le manque d'engagements et d'actions ambitieuses de certains élus du territoire, le Collectif Aliment-Terre a décidé de mener conjointement 3 actions afin de relancer la dynamique :

- Envoi d'une lettre ouverte à l'ensemble des communes et EPCI, et une lettre à la préfecture pour demander à ce que l'article L125-1 du CRPM soit appliqué
- Appel à recensement des porteurs de projets agricoles et du foncier disponible
- Action de désobéissance civile du 18 juin 2020 pour exposer au grand jour les rapports de forces et de conscience qui doivent être dénoués pour résoudre les nombreuses problématiques soulevées par la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation paysannes et biologiques sur le pays Barval.

Résultat :

- Des discussions et collaborations ont (re)commencé avec de nombreuses communes (fin d'année dernière une plaquette d'information à destination des propriétaires a été construite et utilisée par Biganos; des fiches de synthèse ont été rédigées, sur la ZAP et sur le point relais, aussi en fin d'année, une collaboration avec la ville de Salles sur son projet d'ETA, hier visite avec La Teste de Buch pour qualifier un terrain, etc.). Une carte interactive publiée sur notre site internet permet de suivre l'évolution de ces discussions. Comme le sujet est aussi et surtout de gagner en démocratie alimentaire locale, nous essayons d'être le plus transparent vis-à-vis des citoyens.
- L'appel à recensement a permis de recenser 19 porteurs de projets agricoles pour lesquels nous allons créer un canal de discussion sur notre outil de communication interne & seulement 5 propositions foncières (soit 2,5 ha).

4. Besoins des communes et EPCI vis-à-vis d'actions engagées, amorcées ou prévues ?

RELEVÉ PARTIEL DES DISCUSSIONS

Chacune des collectivités est amenée à présenter ses besoins en les structurant par action avec explications des objectifs/justifications (et si possible, prévisionnel budgétaire même approximatif).

CAT : La proposition de "point relais à l'installation" est présentée avec l'idée de financer un poste temps plein pour gérer la nécessaire médiation foncière (financement du poste et moyens matériels). Ce poste comprendrait aussi de la co-animation du PAT (dont implication des structures privées (restauration scolaire, transformateurs...)).

Biganos : M. ONATE n'a pas été mis au courant de l'actualité des dossiers communaux. Il est présent pour prendre des informations afin d'en discuter ensuite avec M. le Maire de Biganos M. LAFON et Mme AMIENS, directrice générale des services.

CAT : La mairie de Biganos soutient-elle le PAT ?

Biganos : Oui

CAT : La mairie peut -elle soutenir le poste (financement, moyens matériels (locaux,...),...) ?

Biganos : Pas d'informations à ce jour pour répondre.

CAT : Quels sont vos besoins?

Biganos :

- Définir les terres agricoles suivant la valeur agronomique . Les 200 ha représentent la totalité du foncier en ZA. Une grosse partie de ces 200 ha est inscrit dans la ZA Vigneau-Pardies (présentée comme la future ceinture maraîchère dans le PLU à venir)
- Veille foncière.

Salles : PLUIH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat) en cours (pour juin 2022). Objectif : remettre en place des terres agricoles autour des quartiers. Actuellement :

- Prémption pour un porteur de projet avec la SAFER
- Veille foncière effectuée par Hervé GEORGES (conseiller municipal et agriculteur) et Patrick ANTIGNY (adjoint à l'urbanisme). Ils souhaitent notamment trouver la future zone de l'espace-test agricole.

CAT : La mairie de Salles soutient-elle le PAT ?

Salles : Oui

CAT : Avez-vous des discussions à l'échelle de la CdC Val de l'Eyre concernant ces questions de relocalisation agricole et alimentaire ?

Salles : Pas de concertations à ce jour avec les autres communes. Pas de connaissances sur leur politique à l'échelle de la CDC Val de Leyre.

CAT : La mairie de Salles peut-elle soutenir/porter le poste (financement, moyens matériels, locaux, etc.) ?

Salles : Oui, il est possible d'envisager que le poste soit porté par la commune (même si nous préférons que ce soit à l'échelle de la CdC) ou mise à disposition d'un local ou de matériel.

CAT : Quels sont vos besoins ?

Salles :

- Ingénierie pour aider à l'installation
- Suivi de l'espace-test agricole
- Médiation pour faire rayonner l'initiative de test d'activité à l'échelle du pays Barval
- Ingénierie pour caractériser la valeur agronomique des parcelles

Conseil Départemental + DRAAF : Il est rappelé l'importance de définir en priorité la structure de portage et la gouvernance pour le poste afin de rédiger au plus vite l'AMI.

La DRAAF est sur une subvention maximum de près de 70 % si la structure ou le projet s'autofinance à hauteur de 20 %.

Le Conseil Départemental n'interviendra que plus tard pour définir son intervention car aucune commission n'est prévue dans les délais impartis de la réponse à l'AMI. Mais le soutien est renouvelé et M. HERMANN attend de nos nouvelles pour organiser une réunion technique.

5. Quelles priorités pour l'AMI du PNA 2021 ? Aborder notamment les points techniques des co-financements et ce qui ne peut entrer dans un tel dossier...

5.1. Quelles exigences du cahier des charges PNA 2021 ?

Point réservé aux discussions du groupe technique

5.2. Qui porte la réponse à l'appel ?

DRAAF : Pour nous, il nous semble que la meilleure échelle est la Communauté de Communes. Le **SYBARVAL** confirme, si la CdC porte le poste, au nom des 3 CdC (avec une clé de répartition pour les contributions de chacun sur la base du fonctionnement déjà existant au Pays pour les réponses à des programmes européens ex. Leader)

Salles : M. ANTIGNY s'engage à se renseigner sur la possibilité pour sa commune de porter la réponse ou avec la CdC Val de Leyre (Le **CAT** suggère que ce soit sur la compétence développement économique). Il contactera Mme DURIF, directrice générale des services de la CdC Val de l'Eyre.

Biganos : M. ONATE informe la mairie de cette proposition de réponse à l'AMI pour que ce soit également discuté à l'échelle de la COBAN.

Nous décidons collectivement de créer un "groupe technique" restreint. Il est composé de M. ANTIGNY (adjoint au maire de Salles), M. GEORGES (élu de Salles), M. DOUET (directeur du Sybarval), M. TOUBLANT et M. PELLON (membres du Collectif Aliment-Terre) et Mme FLEITH (cheffe de projet, Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre). La demande comprendra notamment le co-financement d'un poste temps plein de médiateur.rice installation-transmission pour le PAT.

Une réunion est donc fixée au **jeudi 18 février 9h30**.

Le **CAT** se rapproche de la COBAS afin de connaître rapidement leur positionnement.

Amis de la Terre : Soutien à l'accompagnement des citoyens (dont les propriétaires) à s'engager dans le PAT.

6. Aller vers l'écriture d'un plan d'action et la constitution d'un comité de pilotage qui peut se voir régulièrement pour capter d'autres financements et structurer/professionnaliser encore davantage notre PAT :

Point réservé aux discussions du groupe technique.

ANNEXE 1 : PROPOSITION D'ACTION RELAYÉE PAR LE CAT (plébiscitée par la plénière PAT de juin 2019) :

Explication de l'action

Le Collectif Aliment-Terre évoquera la demande de création d'un futur point relais à l'installation-transmission agricole (action plébiscitée par la plénière PAT de juin 2019 ; pour professionnaliser et territorialiser encore davantage la médiation entre propriétaires fonciers - collectivités - porteurs de projets agricoles).. Il s'agit d'un axe structurant que l'on pourra développer, à termes, à l'échelle des 17 communes du pays Barval mais que l'on expérimentera dans un premier temps sur les communes présentes dans la réponse à cet appel du PNA 2021. Le ou la futur animateur-riche de ce dispositif assurera aussi la co-animation du Projet Alimentaire Territorial.

Le « point relais » facilitera l'installation-transmission agricole sur le territoire du Val de l'Eyre - Bassin d'Arcachon via la mise en réseau, la médiation, l'apport de connaissances. Il n'est pas question de remplacer ou d'entrer en concurrence avec des structures déjà existantes mais, au contraire, il s'agit de compléter leur action et de gagner en efficacité locale, par la connaissance du terrain (foncier, acteurs locaux).

Pour répondre à l'objectif principal de faciliter la rencontre entre offre foncière et demande d'installation, le « point relais » aurait 3 fonctions essentielles :

- veille foncière active : recenser les terrains (friches ou pas) à vendre/ou louer (détecter aussi les opportunités potentielles et les solliciter), structures agricoles en voie de transmission..
- appui technique pour l'aide à la transmission-installation d'agriculteurs
- « médiation active » entre collectivités, acteurs de l'installation-transmission et porteur de projets d'installation agricole (créer des opportunités)

Ces trois fonctions permettent d'imaginer une offre de service couvrant une partie importante d'auto-financement de la structure ou du dispositif.

Prévisionnel budgétaire

Dans le cas de la création d'une structure, le budget ci-dessous est un budget de fonctionnement ; dans le cas de la création d'un dispositif rattaché à une structure existante, le budget devient un budget d'action. C'est un élément à prendre en compte puisque des financements, comme le LEADER, ne financent pas des budgets de fonctionnement.

Le budget pourra être porté par une diversité d'acteurs territoriaux, par des subventions et le paiement de prestations de service. Ces dernières devront à terme représenter plus de 50 % des ressources.

| DÉPENSES | | RESSOURCES | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Bureau principal <i>avec téléphone fixe, appareil de visioconférence</i> | Mise à disposition à titre gratuit | Subventions nationales/européennes (PNA2021 par ex.) | 25 000 € |
| Bureaux secondaires dans les deux autres CdC | Mise à disposition à titre gratuit | Subvention des 3 communautés de communes (par ex. : 1000€ par commune ; peut être basé sur la population, sur les richesses ou inversement à la surface/surface agricole...) | 17 000 € |
| Salaire plein temps (coût complet)* | 50 400 € | Missions d'accompagnement (prestations de service) | 10 000 € |
| Indemnités kilométriques annuelles | 800 € | | |
| Frais divers (assurance, banque, fournitures, etc.) | 700 € | Accompagnement du chargé de mission | Bénévolat des membres de l'association CAT |
| TOTAL | 52 000 € | TOTAL | 52 000 € |

*Sur la base d'un salaire de chargé de mission d'environ 2950 € brut/mois soit un coût complet de près de 4200€/mois)

